

Arrêté n° 396 /PMMEF du 31 OCTOBRE 2013 portant désignation du
Coordonnateur de la Cellule Technique du Comité de Privatisation

LE PREMIER MINISTRE, MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

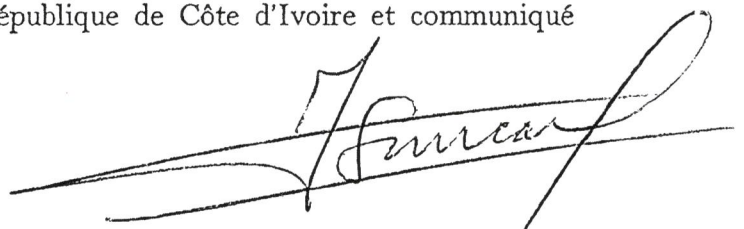
- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 2012-578 du 13 juin 2012 portant modification de l'article premier du décret n° 94-520 du 21 septembre 1994 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Comité de Privatisation ;
- Vu le décret n° 2012-1118 du 21 novembre 2012 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012-1119 du 22 novembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2013-505 du 25 juillet 2013 ;
- Vu le décret n° 2013-321 du 21 mai 2013 portant nomination des membres du Comité de Privatisation ;
- Vu le décret n° 2013-506 du 25 juillet 2013 portant attributions des Membres du Gouvernement,

ARRETE :

Article 1 : Est désigné, Coordonnateur de la Cellule Technique du Comité de Privatisation, Monsieur **KONE Ambroise**, Cadre Supérieur de Banque.

Article 2 : L'intéressé aura droit aux indemnités et avantages prévus par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire et communiqué partout où besoin sera.



Daniel Kablan DUNCAN

Ampliations :

- Présidence de la République 1
- Cabinet du Premier Ministre 1
- Secrétariat Général du Gouvernement 1
- Tous Ministères 28
- J.O.R.C.I. 1